



# **DÉCLARATION DE SERVICES AUX PERSONNES VICTIMES D'INFRACTIONS CRIMINELLES**

Adoptée le 15 décembre 2022  
MAJ : 2026/03/25

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISATION .....</b>	<b>1</b>
<b>Notre mission .....</b>	<b>1</b>
<b>Nos valeurs .....</b>	<b>1</b>
<b>Notre clientèle .....</b>	<b>2</b>
<b>NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES.....</b>	<b>2</b>
<b>Réponse aux appels.....</b>	<b>3</b>
<b>Service aux victimes d’infraction criminelles .....</b>	<b>3</b>
<b>Enquête.....</b>	<b>4</b>
<b>Services non offerts.....</b>	<b>4</b>
<b>NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES VICTIMES D’INFRACTION CRIMINELLE.....</b>	<b>5</b>
<b>NOTRE PROCÉDURE EN CAS D’INSATISFACTION ET VOS RECOURS.....</b>	<b>6</b>
<b>Service reçu .....</b>	<b>6</b>
<b>Déontologie policière.....</b>	<b>7</b>
<b>NOS COORDONNÉES ET HEURES D’OUVERTURE .....</b>	<b>7</b>
<b>AUTRES RÉFÉRENCES.....</b>	<b>8</b>



## PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISATION

Au cœur de la Montérégie, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a été créée en 2004, à la suite d'une entente regroupant dix-sept municipalités de la rive sud de Montréal, qui font partie de la communauté métropolitaine de Montréal. Ses opérations ont officiellement débuté le 19 juin 2005, concrétisant la fusion de six corps policiers municipaux. En pleine croissance, elle compte plus de 360 employés, policiers et civils, et dessert une population de plus de 220 000 citoyens. En plus d'être composée de deux grandes divisions : la gendarmerie (surveillance du territoire), ainsi que celle des enquêtes criminelles et du soutien opérationnel. De plus, la Régie est responsable de son propre centre d'appels d'urgence (9-1-1).

### Notre mission

---

Comme défini par la Loi sur la police, nous avons pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer autant le crime que les infractions aux lois et règlements municipaux, puis d'en rechercher les auteurs. Également, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, autant des résidents du territoire desservi que ceux qui y transitent et assurer la sauvegarde des droits et libertés.

Pour la réalisation de cette mission, nous assurons la sécurité des personnes et des biens et sauvegardons les droits et les libertés. De par nos engagements exprimés plus bas, nous respectons les personnes victimes et sommes attentifs à leurs besoins.

### Nos valeurs

---

## Intégrité | Respect | Engagement

**INTÉGRITÉ** : Être exemplaire, irréprochable, agir en toute loyauté et conformément aux normes de conduite les plus strictes afin de préserver la confiance.

**RESPECT** : Placer le citoyen au cœur des préoccupations en accordant sciemment et sincèrement de la considération, en faisant preuve de réserve et de retenue en toutes circonstances.

**ENGAGEMENT** : S'investir de façon constante et rigoureuse, tant professionnellement que socialement. Déployer des efforts pour stimuler son sentiment d'appartenance à la profession.

Nous vous invitons à visiter le lien suivant pour consulter notre actualité du 30 janvier 2024 :

[police-rsl.qc.ca/fr/actualites/4453-.html](https://police-rsl.qc.ca/fr/actualites/4453-.html)



## Notre clientèle

- Citoyens de chacune des 17 municipalités constituant la Régie :

### MRC de Marguerite D'Youville

- ♦ Calixa-Lavallée
- ♦ Contrecoeur
- ♦ Saint-Amable
- ♦ Sainte-Julie
- ♦ Verchères
- ♦ Varennes

### MRC de la Vallée-du-Richelieu

- ♦ Belœil
- ♦ Carignan
- ♦ Chambly
- ♦ McMasterville
- ♦ Mont-St-Hilaire
- ♦ Otterburn Park
- ♦ Saint-Basile-le-Grand
- ♦ Saint-Jean-Baptiste
- ♦ Saint-Mathieu-de-Beloeil

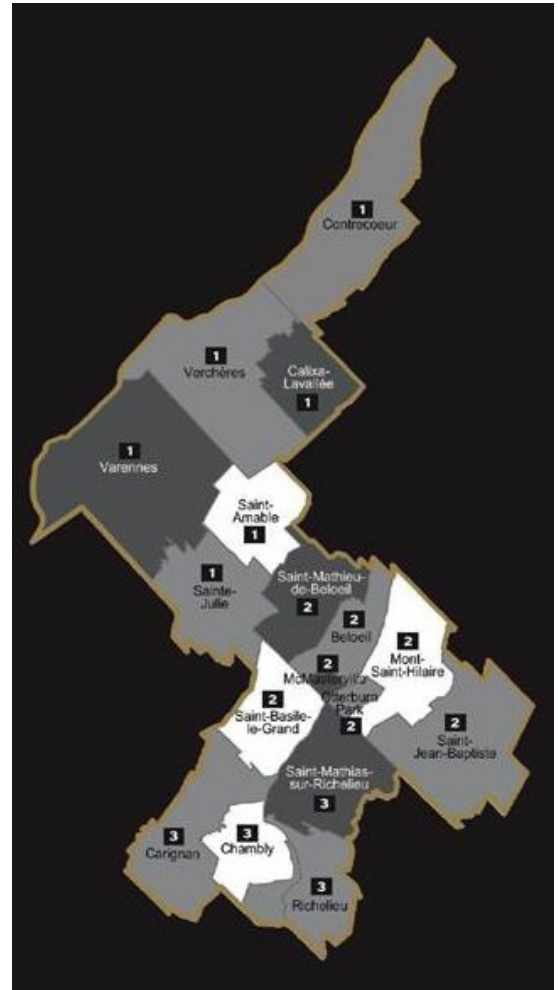
### MRC de Rouville

- ♦ Saint-Mathias-sur-Richelieu
- ♦ Richelieu

- Toute personne victime d'une infraction criminelle commise sur le territoire de la Régie ;
- Usagers du réseau routier, des sentiers récréotouristiques et des plans d'eau (rivière Richelieu et fleuve Saint-Laurent) ;
- Nos trois municipalités régionales de comté (MRC) et leurs représentants élus ;

### Et sur notre territoire desservi :

- Organismes communautaires et à but non lucratif ;
- Ministères et organismes du gouvernement du Québec ;
- Différents tribunaux du Québec ;
- Procureurs aux poursuites criminelles et pénales.



## NOS SERVICES OFFERTS AUX PERSONNES VICTIMES

Une personne victime est toute personne physique qui, en raison de la perpétration d'une infraction criminelle à son égard ou à l'égard d'une autre personne, subit une atteinte à son intégrité physique ou psychique ou une perte matérielle, que l'auteur de cette infraction soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou déclaré coupable. La définition d'une personne victime pour l'application de la présente déclaration de services inclut aussi les proches de celle-ci, ainsi que les témoins de l'infraction criminelle dont il est question.

## Réponse aux appels

---

Par son centre des appels d'urgence 9-1-1 dédié, nos équipes travaillent à assurer une réponse rapide aux appels des victimes d'infraction criminelle pour toute situation urgente, et ce, 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Nous offrons une réponse en tout temps à vos appels, ainsi que le traitement de vos signalements d'après leur niveau prioritaire établi. Conséquemment, nos interventions policières se font en fonction de votre sécurité et selon l'urgence de votre situation : soit immédiatement sur les lieux, ultérieurement sur les lieux après la prise d'un rendez-vous ou encore sur rendez-vous au poste de police.

## Service aux victimes d'infraction criminelles

---

Nos équipes prennent en charge les événements de façon à vous sécuriser. Nous rencontrons les plaignants, les victimes, les témoins, ainsi que leurs proches afin de recueillir les témoignages nécessaires à la prise d'une plainte reliée à la commission d'une infraction criminelle.

Nous sommes outillés afin de vous référer, à travers nos interventions, vers des ressources d'aide appropriées dans le but de vous soutenir et de vous permettre un accompagnement vers la poursuite de vos activités normales (CISSS, centre désigné pour violence sexuelle, SOS violence conjugale, etc.). Nous comptons aussi sur la présence d'intervenants sociaux à même nos locaux (CAVAC, Entraide pour hommes, ÉSIP et maison d'hébergement pour femme violentée). Par exemple, notre intervenante du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) vous offre le soutien nécessaire à votre prise de décision.

Nous ne vous laisserons pas à vous-même si vous êtes victime d'une infraction criminelle. Lorsque vous avez des effets personnels de première nécessité à récupérer et que l'autre partie y consent ou qu'une ordonnance judiciaire le mandate, nous pouvons vous accompagner afin que le tout se déroule dans la paix et le bon ordre. Si nécessaire, nous pouvons aussi vous référer vers les services spécialisés tels que ceux de remorquage, de barricade ou de serrurier (généralement couverts par vos compagnies d'assurances).

Outre nos deux principaux points de service mentionnés plus bas, il est possible que nos policiers puissent vous rencontrer à l'une des adresses suivantes. Ces endroits sont avant tout des aires de repos pour les policiers que des lieux de rencontre, il est à noter que cette alternative se fera sur rendez-vous seulement.



1301, boulevard Fréchette, Chambly  
J3L 2Y9



175, rue Ste-Anne, Varennes  
J3X 1R6



Contrecœur  
sur le fleuve

4865, rue Legendre, Contrecœur  
J0L 1C0

## Enquête

---

Nous assurons également la prise en charge d'enquêtes criminelles incluant de recueillir tout élément de preuve, telles que les rencontres de témoins, les rencontres spécialisées des victimes, notamment auprès de jeunes enfants, ainsi que l'expertise d'une scène de crime. Lors de l'exécution de troussees médico-légales, nous vous accompagnons au centre désigné pour votre rencontre confidentielle avec le médecin, nous vous référons les ressources d'aide nécessaires, nous prenons charge des éléments de preuve recueillis et nous planifions une rencontre avec vous par la suite.

De plus, nous assurons aussi le suivi, le soutien et l'accompagnement des victimes à travers toutes les étapes du processus judiciaire. Par exemple, nous déposons une demande d'intenter des procédures au procureur lorsque nous avons les motifs raisonnables de croire qu'une personne identifiée a commis une infraction criminelle. Nous vous tenons informée de l'évolution de votre dossier tout au long du processus judiciaire. Par conséquent, nous sommes présents afin de répondre à vos questionnements et nous serons présents pour vous accompagner durant votre témoignage, notamment en assistant à une rencontre préparatoire avec le procureur. Au final, nous vous informons lorsque le parcours judiciaire est terminé.

Lorsque requis, nous avons aussi recours, à nos frais, à un service d'interprète pour rendre justice à votre déclaration qui serait dans une langue étrangère.

## Services non offerts

---

Nous n'offrons pas de programme de protection individuelle. Nous sommes avant tout un service public qui ne peut être privatisé.

Nous n'offrons pas de conseil juridique ou de médiation de différends. Nous ne pouvons trancher de tout recours civil et il est de notre devoir de rester impartial.

Sous réserve de l'intérêt public, nous ne pouvons dévoiler tout élément susceptible de compromettre une enquête criminelle. De plus, toute demande de retrait de plainte sera traitée et analysée par le procureur au dossier.



## NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES VICTIMES D'INFRACTION CRIMINELLE

Au sein de notre organisation, les policiers patrouilleurs, les sergents-détectives, les agents de liaison judiciaire, les agents sociocommunautaires et les intervenants sociaux travaillent de concert pour accompagner les personnes victimes d'infraction criminelle du début jusqu'à la fin du processus judiciaire dans un seul but : **Vous offrir un service de qualité dans le respect et adapté selon chaque situation.**

En fonction de la nature de l'intervention et de sa gravité, nous prendrons en charge les dossiers dans les meilleurs délais. En tout temps, vous serez considérée, écoutée et respectée dans vos choix. Nous vous assurerons la simplicité des démarches pour l'obtention d'un service, ainsi qu'un traitement impartial et professionnel à travers nos interventions. Votre point de vue et vos préoccupations seront considérés.

Avec votre autorisation, une collaboration entre les acteurs concernés au sein de la Régie peut être coordonnée. Par exemple, notre intervenante du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) s'engage à vous offrir un suivi dans le respect de la confidentialité. Une référence vers une ressource adaptée à vos besoins est faite dès l'intervention initiale. Ainsi, nos divisions travaillent en partenariat, accompagnées de nos différents partenaires (CAVAC, CISSS, Entraide pour hommes, ÉSIP, centre désigné (violence sexuelle), SOS violence conjugale, maison d'hébergement pour femmes violentées, etc.) afin de couvrir un maximum d'éléments à votre situation.

Vous serez informée et encadrée, afin que votre plainte puisse suivre un cheminement vers le processus judiciaire. Par exemple, nous vous demanderons le complément de preuve requis pour tenter une accusation.

Nous vous référerons l'assistance médicale, psychologique ou sociale nécessaire à votre intégrité et votre sécurité. Nous veillerons à ce que vous bénéficiiez de mesures de protection contre toute manœuvre d'intimidation et de représailles, notamment par la remise en liberté sous conditions à respecter (recommandées par un procureur), par l'arrestation à la suite d'un bris de condition, ou, le cas échéant, par la détention de votre agresseur.

Nous assurerons la confidentialité de vos renseignements personnels ainsi que le respect de votre vie privée tout au long de nos démarches. Par exemple, nous caviarderons à la partie défenderesse les informations sensibles susceptibles de mettre en danger la vie ou la sécurité des victimes.

Nous nous engageons à respecter les droits des personnes victimes d'infractions criminelles.



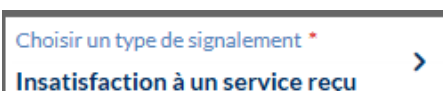
## NOTRE PROCÉDURE EN CAS D'INSATISFACTION ET VOS RECOURS

Dans le cadre de la Loi provinciale visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement et, en lien avec nos engagements ci-haut décrits, la présente procédure en cas d'insatisfaction est applicable envers tout membre du personnel de la Régie à l'égard d'une insatisfaction de votre part, en tant que victime d'infraction criminelle, quant aux services que vous avez reçus de la part de notre organisation.

### Service reçu

**Pour signaler votre insatisfaction sur un service policier reçu en lien avec la présente déclaration de services, vous devez suivre cette façon de faire :**

- 1) Utilisez l'onglet « Nous joindre » de notre site web :  
[Nous joindre | Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent. \(police-rsl.qc.ca\)](https://police-rsl.qc.ca)
- 2) Complétez l'encadré intitulé « Faire le signalement d'un problème » ;
- 3) Inscrivez vos coordonnées ;
- 4) Sélectionnez « Insatisfaction à un service reçu » dans le choix de type de signalement :



- 5) Décrivez dans « Description du problème » votre insatisfaction en précisant les informations suivantes :
  - Nom du(es) membre(s) du personnel de la Régie impliqué(s) ;
  - Date du service reçu ;
  - Motifs de la plainte ;
  - Bref résumé de la situation.
- 6) Cochez la case « Je ne suis pas un robot » ;
- 7) Transmettez ensuite le formulaire en cliquant sur « Envoyer » :



- 8) Vous obtiendrez un accusé de réception en voyant le formulaire se transformer pour un encadré en vert, confirmant de votre envoi et accusant de sa réception.

**Les signalements reçus seront traités pendant les heures de bureau ci-contre :**

*Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (à l'exception des jours fériés)*

Ce formulaire sera ensuite analysé puis vous serez informée de l'issue de votre *signalement*. *Le délai de traitement est de 45 jours calendrier. Le cas échéant, l'officier-cadre de la division d'où émane la plainte sera chargée de la suite à mener. Notez toutefois qu'en deuxième recours, si votre insatisfaction persiste, vous pouvez aussi avoir recours aux services du protecteur du citoyen.*

### Protecteur du citoyen

Dans les cas où vous ne vous êtes pas plaint à nous officiellement, sachez qu'il vous est aussi possible de faire part au protecteur du citoyen de votre insatisfaction :

<https://protecteurducitoyen.qc.ca/fr>

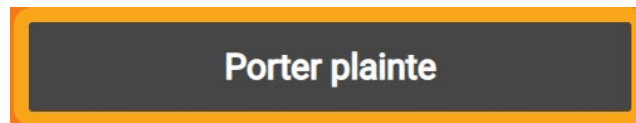
## Déontologie policière

---

### Pour une plainte déontologique envers un policier

Les policiers de la Régie sont soumis au Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ chap. P-13.1, r.1). Ce code impose les devoirs et normes de conduite applicables à tout policier du Québec, constables spéciaux et contrôleurs routiers dans leur rapport avec le public dans l'exercice de leurs fonctions. Par conséquent, tout signalement d'un manquement déontologique doit se faire au Commissaire à la déontologie policière, directement en ligne en transmettant un formulaire de signalement disponible sur le site web <https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca> (bouton « porter plainte »)

Ou encore, cliquer sur l'icône suivant pour porter plainte :



## NOS COORDONNÉES ET HEURES D'OUVERTURE

Téléphone sans frais : 1-888-678-7000

Deux principaux points de service :

### *Division Gendarmerie*

---

333, rue Hertel, Belœil (Québec) J3G 3N3

Un policier est à l'accueil du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00

Dès le mois de mai 2023 : quart de soir mardi au vendredi jusqu'à 21 h 00.

Téléphone : 450 536-3333

Télécopieur : 450 536-0828

### *Administration et Division des enquêtes et du soutien*

---

1578, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (Québec) J3E 0A2

Un préposé est à l'accueil du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 16 h 00, sauf les jours fériés.

Téléphone : 450 922-7001

Informations anonymes pour signaler un crime : 450 922-7001, poste 399

À noter qu'il ne s'agit pas d'une ligne d'urgence. Pour toute urgence, composez le 9-1-1.

## Échec au crime

---

Pour signaler un crime ou transmettre de l'information sur une activité criminelle, la population peut également contacter l'organisation « ÉCHEC AU CRIME », qui est en fonction 24 h sur 24 :

<https://echecaucrime.com/signalement-en-ligne.php>

Il est aussi possible de signaler tout renseignement criminel à notre propre ligne locale au :  
450 922-7001 poste 399.

## Plateformes WEB

---



[facebook.com/policerichelieusaintlaurent](https://facebook.com/policerichelieusaintlaurent)



[police-rsl.qc.ca](http://police-rsl.qc.ca)



[@RIPRSL](https://twitter.com/RIPRSL)

## AUTRES RÉFÉRENCES

Le 13 octobre 2021 entrerait en vigueur la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement ([LAPVIC](#)). Cette dernière prévoit plusieurs nouveautés incluant de [nouvelles obligations](#) pour les ministères et organismes visant à mieux soutenir les personnes victimes.

- Pour [en connaître davantage sur les droits des victimes](#)
- La [Charte canadienne des droits des victimes](#)
- Info-aide violence sexuelle est un service d'écoute et de référence pour toute personne touchée par de la violence sexuelle. C'est anonyme et confidentiel, gratuit et bilingue :  
**1 888 933-9007**  
[infoaideviolencesexuelle.ca](http://infoaideviolencesexuelle.ca)
- Pour en connaître davantage sur le processus judiciaire, consulter la « Ligne infos DPCP en violence conjugale et sexuelle » :

**1 877 547-DPCP**

[Le DPCP élargit sa ligne d'information juridique aux personnes victimes de violence conjugale](#)